

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

COMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

Étaient présents :

M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – M Sylvain BEAUVOIS – Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHEMA – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK (arrivé à 19h08) -Mme Cécile SENEZ - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Laurent WORONIN – Mme Cathie KOSCIUSZKO - M. Nordine HAMZAOUI - M. Ludovic MEKIL

Était excusé :

M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK

Étaient absents :

Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 avril 2024

2024/018 - ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR JEAN-JACQUES BANACH

2024/018 - ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR JEAN-JACQUES BANACH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales précisant qu'en cas de vacance, quand il y a lieu de désigner un nouvel adjoint, le Conseil Municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Vu la délibération 2020/010 du 23 mai 2020 portant élections des Adjointes au Maire
Vu la délibération 2020/009 du 23 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints à 8

Vu l'arrêté RH n° 2020/152 du 2 novembre 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Jacques BANACH en qualité de 8^{ème} Adjoint.

Considérant la démission de Monsieur Jean-Jacques BANACH de son mandat de 8^{ème} Adjoint en charge de la vie scolaire et restaurants scolaires par courrier en date du 29 février 2024.

Considérant que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Considérant que Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Considérant que Monsieur Ludovic MEKIL et Madame Cathie KOSCIUSZKO ont été désignés comme assesseurs,

Considérant l'appel à candidature et le déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

<u>Nom et Prénom des candidats</u>	<u>Nombre de suffrages exprimés</u>
Cédric MONCOURTOIS	24

Considérant que Monsieur Cédric MONCOURTOIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 8^{ème} Adjoint et installé

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 1 pouvoirs (M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

- De maintenir le nombre d'Adjointes à 8
- D'installer Monsieur Cédric MONCOURTOIS au même rang, soit le 8^{ème}, que le précédent

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,


Bruno RUSINEK

